



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités**

Service interministériel de défense et  
de protection civile  
Affaire suivie par : Benoît Marchand  
03 21 21 20 52  
[benoit.marchand@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:benoit.marchand@pas-de-calais.gouv.fr)

Arras, le 07 JUL. 2026

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais  
*en communication à Monsieur le président de l'association  
des maires et des présidents d'intercommunalités  
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

**OBJET : Appel à la vigilance incendie au cours des travaux agricoles**

Alors que notre pays a déjà fait face à plusieurs vagues de chaleur depuis le mois de mai et que les feux d'espaces naturels se multiplient sur le territoire national, j'appelle votre attention sur la vigilance à apporter au respect des consignes de prévention incendie lors des travaux agricoles de moisson.

Dans ce contexte, il est indispensable que les professionnels agricoles positionnent des tonnes à eau à proximité des engins procédant aux moissons, ainsi que des moyens de déchaumage permettant de réaliser des zones coupe-feu au niveau des zones moissonnées afin de limiter très rapidement l'extension d'un incendie.

Le respect de ces préconisations est essentiel pour prévenir l'éclosion des feux et ralentir leur progression.

Je vous saurais gré de bien vouloir rappeler ces conseils de prévention aux professionnels agricoles exerçant sur votre territoire et veiller à l'application de ces mesures.

*M. le préfet du Pas-de-Calais*

Le préfet,

François-Xavier LAUCH